

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC11 0962DR08

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR1934 et nommant M. Vincent BRETAGNOLLE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 27/01/2011 ;

Considérant que Mme DANO Stéphanie a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation CNRS Alsace du 27 au 29 mars et du 22 au 24 mai 2007.

#### Article 1

Mme DANO Stéphanie, TCE

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UPR1934, à compter du 01/01/2011.

Mme DANO Stéphanie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme DANO Stéphanie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villiers, le 7 mai 2011

Le directeur de l'unité

Vincent BRETAGNOLLE

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 20 mai 2011

Patrice SOULLIE